

Intra CL

Public

1 groupe d'agents du service AS de la Caf de la Gironde

Modalités pratiques

2 jours soit 14 heures de formation
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :
Planification sur le site EGOc [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

2700.00

Modalités d'animation

Formateur

PIEGAY Matthieu

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2700.00

2019- Accompagnement à la mise en place d'une nouvelle organisation de service - CAF

33

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 11/19 – EGOc / CAF de LA GIRONDE

PROGRAMME

« Accompagnement à la mise en place d'une nouvelle organisation de service »

EGOC – Intervenant : Matthieu PIEGAY / Accolades

Public : 1 groupe d'agents du service de l'Action sociale de la Caf de la Gironde -

Durée – Dates : 2 jours, les 15 février et 20 mars 2019

Horaires : La formation se déroulera de 9 h à 17h soit 7h de formation par jour

Lieu : BORDEAUX, Caf de la Gironde - Rue du Docteur Gabriel Péry - 33078 Bordeaux Cedex

Contexte – Objectifs de l'accompagnement

La CAF de Gironde souhaite être accompagnée par l'EGOC dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation de service au sein de l'action sociale. Celle-ci repose sur la constitution de 6 équipes pluridisciplinaires attachée chacune à un territoire. Par ailleurs des activités transversales demeurent et il convient pour une bonne appropriation que l'ensemble de l'équipe comprenne cette nouvelle organisation.

Ainsi un accompagnement permettant d'identifier les différentes modalités à prévoir pour organiser cette phase de changement peut s'avérer pertinent. Dans un premier temps il est proposé d'organiser deux journées

d'accompagnement avec la sous-direction en action sociale avec les 6 responsables d'unités territoriales afin de définir les règles qui régiront le fonctionnement entre chaque territoire et la sous- direction, les attendus réciproques, mais aussi les relations entre chaque territoire et également avec les activités transversales. Ces deux premiers jours permettront également d'aborder la question des postures managériales attendues et ou requises dans cette nouvelle organisation.

Dans un second temps il pourra être proposé un accompagnement sur chaque équipe à travers un projet transversale qui pourrait être lié à la mise en œuvre et/ou au renouvellement d'une CTG. Cela permettrait de travailler en mode formation-action sur le territoire et développer la notion d'équipe au service d'un projet de territoire. Cette approche pourrait être proposée en fin des deux derniers jours avec les responsables de territoire et la sous-direction.

Il serait enfin idéal que parallèlement et au vu des modifications apportées l'apport du service RH sur la définition des activités de chaque métier puisse être engagé afin de pouvoir disposer d'équipe pluridisciplinaire dont les compétences seraient assez homogènes à court ou moyen terme.

Nous pourrions revenir plus précisément sur ces deux derniers points au vu des avancées et réalisations produites lors des deux premières journées.

Objectifs

Les deux journées d'accompagnement devront ainsi permettre :

- Construire un regard croisé sur le fonctionnement par équipes territoriales
- Identifier les forces et les défis organisationnels sur la coopération interservices
- Proposer des modalités de travail adaptées aux enjeux des nouvelles attentes de la CPOG

contenu

Jour 1 – Le 15 février 2019

Objectifs :

- Echanger et partager sur les enjeux du travail pluridisciplinaire
- Faire l'état des lieux de la composition des équipes : climat social, conduite du changement, profil de poste et mission

- Arrimer les différents enjeux territoriaux avec les équipes territoriales retenues

Jour 2 – le 20 mars 2019

Objectifs:

- Aligner collectivement les postures et les positionnements RH des responsables d'UT
- Appréhender de nouvelles formes de management d'équipe
- Expérimenter ensemble des approches en conduite du changement organisationnel

intervenant

Matthieu PIEGAY, intervenant Accolades / Niska

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

Une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
